

PLAN CANICULE

La commune de Vayres se mobilise dans le cadre du Plan de veille canicule mis en place chaque année du 1er juin au 15 septembre.

Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) qui assure une veille saisonnière, recense les personnes vulnérables sur un registre communal.

En cas de déclenchement du plan d'alerte et d'urgence canicule par la Préfecture, un contact est mis en place avec les personnes inscrites sur ce registre afin de leur apporter les conseils et l'assistance dont elles ont besoin.

Qui peut s'inscrire ?

- Les personnes âgées isolées de 65 ans et plus résidant à leur domicile
- Les personnes âgées isolées de plus de 60 ans reconnues inaptes au travail, résidant à leur domicile
- Les personnes adultes handicapées isolées résidant à leur domicile

Comment s'inscrire ?

La personne ou son représentant doit en faire la demande, par écrit ou par téléphone au CCAS :

44 avenue de la Gare 33870 VAYRES

Tel : 05.33.03.00.12

